

# Bulletin municipal



## 25<sup>e</sup> anniversaire d'ordination du curé Lemieux

C'est avec joie que le comité organisateur tient à vous inviter à célébrer avec lui le 25<sup>e</sup> anniversaire d'ordination sacerdotale du curé l'abbé Yves Lemieux ainsi que ses onze années passées parmi nous.

Le comité organisateur sera heureux de vous accueillir dimanche le 14 septembre 2014 à 10h en l'église de Saint-Luc de Forestville pour une messe d'action de grâces et un vin d'honneur qui vous sera servi au sous-sol. Au plaisir de fraterniser tous ensemble !

## Prévoyez : prenez rendez-vous pour vos rénovations avant les vacances de l'inspecteur municipal

Vous prévoyez faire des rénovations ou de la construction pendant l'automne? Soyez prévoyant en prenant dès maintenant rendez-vous avec l'inspecteur municipal. En effet, comme ce dernier sera en vacances pendant l'automne, il vaut mieux vous assurer d'avoir les autorisations nécessaires pour vos travaux dès maintenant afin de respecter la réglementation municipale à ce sujet.

## Avis de convocation du Comité Port-Pêche Dissolution du Comité

Vous êtes convoqués à une rencontre visant la dissolution du Comité. Cette rencontre aura lieu le **vendredi, 5 septembre 2014 à 19h** à la salle multi-fonctionnelle de l'édifice municipal situé au 170, rue Principale à Portneuf-sur-Mer.

Le Comité Port-Pêche

## Service de ramonage de cheminées bientôt chez-nous

Monsieur Carol Tremblay succède à Harold Tremblay (Taro) pour le ramonage de vos cheminées. Le service sera disponible à Portneuf-sur-Mer. Pour les clients déjà existants, monsieur Tremblay communiquera avec vous. Pour les nouveaux clients, on vous demande de réserver en composant l'un ou l'autre des numéros suivants : 418-233-2224 (maison), 581-882-2224 (cellulaire) ou 418-290-3040 (cellulaire).

## Membres du conseil municipal

Maire

**Gontran Tremblay**

Conseillère no. 1  
**Hélène Tremblay**

Conseillère no. 2  
**Nady Sirois**

Conseiller no. 3  
**Roberto Emond**

Conseiller no. 4  
**Michel Chamberland**

Conseiller no. 5  
**Yvan Maltais**

Conseiller no. 6  
**Louis Emond**

Séance du Conseil chaque deuxième mercredi du  
mois sauf exception

## SEPTEMBRE 2014

31	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

1<sup>er</sup> septembre – Congé Fête du travail-bureau  
municipal fermé

2 septembre - Dernier versement de taxes

26, 27 et 28 septembre – Journées de la Culture



## Bientôt à Portneuf-sur-Mer avec Anne-Sophie Paquet !

Quand ? Les lundis et mercredis dès 18h30

Où ? Gymnase de l'école Mgr-Bouchard

Combien ? Une fois semaine 95\$ ou 2 fois semaine 145\$

Session de 12 semaines débutant le 15 septembre prochain  
Inscription par téléphone au 819-993-9468 ou par courriel au [annesophiepaquet-t@hotmail.com](mailto:annesophiepaquet-t@hotmail.com)

---

## Rappel d'âme 2014

L'année financière se terminant en décembre 2014, il serait important pour ceux et celles n'ayant pas acquitté leur d'âme 2014 de contacter la Fabrique le plus rapidement possible. La Fabrique a plusieurs possibilités de paiements tels que :

- Virement automatique (Caisse populaire)
- Accès D
- Chèques postdatés
- Argent comptant

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter la Fabrique au bureau au 418-238-2194 les mardis et mercredis. Merci de votre collaboration pour le bon fonctionnement de notre Église.

Monique Bélanger  
Pour la Fabrique de Ste-Anne-de-Portneuf

---

## Contrat de surveillance du Chalet des sports

Comme le contrat de surveillance du Chalet des sports est venu à échéance l'hiver dernier, le Conseil souhaite inviter les gens intéressés par ce contrat à faire part de leur intérêt.

Afin de connaître la marche à suivre, surveillez le bulletin municipal d'octobre prochain sur lequel paraîtra l'appel d'offre.

## Service québécois de changement d'adresse

Vous déménagez? Créez votre parcours personnalisé (consultez la section « Mon parcours personnalisé » de la section « Déménager » au <http://www4.gouv.qc.ca/FR/Portail/Citoyens/Evenements/changement-adresse>).

Vous obtiendrez une liste de démarches pour informer les ministères et organismes de votre changement d'adresse. Grâce à cette liste, vous aurez accès, entre autres, au Service québécois de changement d'adresse, qui vous permettra de donner votre nouvelle adresse à six ministères et organismes en une seule opération. En complément, vous pourrez consulter un guide vous présentant les différentes façons de faire connaître votre nouvelle adresse aux ministères et organismes.

Services Québec, c'est **la** porte d'entrée aux services gouvernementaux.

# Les échos du conseil municipal

Lors de la dernière séance du Conseil qui s'est déroulée le 6 août 2014, le maire, monsieur Gontran Tremblay a déposé le rapport de ses activités au 30 juillet 2014. Cette liste est disponible pour consultation dans le procès-verbal d'août 2014 sur le site web de la Municipalité.

Le processus de sélection de l'agent de développement est toujours en cours. Surveillez les médias régionaux et le prochain bulletin municipal pour connaître la personne sélectionnée.

Le devis pour le contrat d'entretien ménager de l'édifice municipal et de l'Accueil sera prêt au courant des jours à venir. Comme le contrat est venu à échéance le 15 juillet dernier, madame Natacha Savard, titulaire du dernier contrat, poursuivra l'entretien jusqu'à l'attribution du nouveau contrat.

Lors de cette séance, le Conseil a accordé 1 000\$ en aide financière au Comité d'entretien du chemin forestier la rivière Portneuf pour l'entretien 2014 du chemin en question.

***Nous vous rappelons que les séances du Conseil ont lieu à chaque deuxième mercredi du mois à 19h***

## Info-biblio

Les heures d'ouvertures estivales soient les lundis de 18h30 à 20h30 sont maintenues jusqu'à la Fête de l'Action de Grâce en octobre.

Les activités régulières de la bibliothèque reprendront à la mi-octobre.

Surveillez le prochain bulletin municipal et les publicités dans le village pour connaître la date d'ouverture des heures d'hiver.

Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles. Alors, si vous désirez vous impliquer quelques heures par mois, veuillez-vous adresser à la responsable de la bibliothèque, Christine Olivier (418-238-5480).

## Représentation du conseil municipal

### **Madame Hélène Tremblay, conseillère no. 1**

Bibliothèque municipale

### **Madame Nady Sirois, conseillère no. 2**

Comité d'embellissement, Politique familiale et démarche MADA

### **Monsieur Roberto Emond, conseiller no. 3**

Office municipal d'habitation et Société de développement

### **Monsieur Michel Chamberland, conseiller no. 4**

Piste de ski de fond et Comité d'embellissement

### **Monsieur Yvan Maltais, conseiller no. 5**

Entente intermunicipale d'incendie et Camping

### **Monsieur Louis Emond, conseiller no. 6**

Travaux publics et entretien des bâtiments

### **PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

La séance du Conseil se tient chaque deuxième mercredi du mois. La prochaine séance est prévue pour mercredi le 10 septembre 2014 prochain à 19h à la salle du Conseil de l'édifice municipal.

### **HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL**

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h ainsi que le vendredi de 9 h à 12 h.

# Urbanisme : zonage rue Emond

Suite à la séance du Conseil du 6 août dernier, ce dernier souhaite informer la population sur les raisons qui ont amené sa décision relative au plan et aux règlements d'urbanisme et plus particulièrement sur le règlement de zonage. Voici donc une analyse de l'urbaniste monsieur Sébastien Dumas.

Le Conseil est conscient du nombre de personnes qui se sont exprimées en faveur de la pétition de Transport Bouchard. Et bien qu'il respecte chacune des personnes ayant signé, il est d'avis que cette information pourra faire davantage comprendre sa décision.

C'est pourquoi nous vous transmettons la note de service de la firme d'urbanisme de la Municipalité à ce sujet.

## Note de service

Tel que convenu, voici mon analyse par rapport au dossier de la rue Émond. N'hésitez pas à communiquer avec moi pour toute question ou commentaire.

### 1. Rappel et mise en contexte

Au cours des derniers mois, dans le cadre de la refonte réglementaire nous avons discuté de la possibilité de permettre – et de baliser – un usage de transport en vrac et/ou de déneigement dans les zones à vocation résidentielle à Portneuf-sur-Mer. Nous avons en premier lieu intégré des conditions à même le projet de règlement sur les usages conditionnels, afin de permettre spécifiquement ce type d'usage dans la zone 107-R (rue Émond), une option qui n'a pas été retenue puisque ce règlement ne serait finalement pas adopté.

En lieu et cause, nous avons modifié les normes du projet de règlement de zonage afin de permettre, dans l'ensemble des zones résidentielles, l'usage « entrepreneur » (de transport et de déneigement notamment) comme usage complémentaire à l'habitation. Cet usage complémentaire ne permet que la place d'affaires (le bureau) sans qu'il n'y ait aucun entreposage d'aucune sorte sur le terrain de la résidence. Mentionnons que la version précédente du règlement de zonage ne permettait que les entrepreneurs en construction, et non les entrepreneurs en transport.

Nous avons également ajusté les normes de stationnement de véhicules lourds en zone résidentielle, afin de permettre le stationnement d'un nombre maximal de deux véhicules et/ou machineries lourds sur un terrain occupé par une habitation unifamiliale ou bifamiliale isolée ou une maison mobile. Mentionnons que la version précédente du règlement de zonage ne permettait qu'un seul véhicule lourd, et sur un terrain autre qu'un terrain occupé par une maison mobile.

Ainsi, le projet de règlement de zonage a passablement été assoupli par rapport à la version précédente du projet, afin de permettre particulièrement un usage d'entreprise de transport en vrac et de déneigement en zone résidentielle. Concernant le projet de la rue Émond, par rapport

aux conditions émises dans le projet de règlement sur les usages conditionnels versus les normes du projet de règlement de zonage, la seule différence majeure entre les deux documents touche au nombre maximal de véhicules lourds permis par terrain. Les usages conditionnels permettaient un nombre maximal de cinq véhicules alors que le projet de règlement de zonage ne permet que deux véhicules et/ou machineries lourds par terrain. Dans les deux cas, tout bâtiment complémentaire doit respecter les normes en vigueur pour un usage résidentiel.

## **2. Opportunité de permettre un tel usage en zone résidentielle**

Toute municipalité devrait faire preuve de prudence lorsqu'il est question de permettre des usages pouvant générer des nuisances sur le milieu. La zone 107-R est à vocation strictement résidentielle et le stationnement de machineries et de véhicules lourds est susceptible de nuire à la qualité de vie des terrains résidentiels adjacents : nuisances visuelles, nuisances sonores, nuisances olfactives (gaz d'échappement des moteurs diesels). Ces nuisances, si elles sont acceptées par les résidents actuels ayant signé la pétition, pourraient néanmoins abaisser la valeur attractive de la rue pour de nouveaux résidents et avoir un impact négatif sur la valeur foncière de ces propriétés, ce qui va à l'encontre de votre plan d'urbanisme qui précise qu'il est nécessaire de « *favoriser une démographie positive par l'apport de nouvelle population en créant un environnement municipal qui favorise l'épanouissement des familles* ».

Par ailleurs, votre plan d'urbanisme mentionne également qu'il est nécessaire de créer des conditions qui favorisent le développement économique et industriel. Même avec les conditions du projet de règlement sur les usages conditionnels, ce type d'entreprise ne pourra pas croître dans l'avenir, à moins d'amender continuellement la réglementation, et ainsi accroître le risque de nuisances et l'effritement de la qualité de vie de la rue Émond.

Le défi de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer est de créer des conditions d'équilibre afin d'atteindre l'objectif de son plan d'urbanisme au niveau de la démographie et la qualité de vie. Ainsi, il est nécessaire de prévoir des conditions favorisant le développement économique et des entreprises afin de créer de l'activité économique et favoriser l'emploi, tout en s'assurant de protéger et d'accroître la qualité de vie des secteurs résidentiels afin de rendre la municipalité la plus attractive possible pour les actuels et nouveaux résidents, et du même coup protéger la valeur foncière de la municipalité. Dans le cas présent, le devoir de la Municipalité pourrait être d'offrir des alternatives (par exemple des terrains disponibles), plutôt que d'aggraver une situation non-souhaitable en zone résidentielle.

La plupart des municipalités<sup>1</sup> réglementent de façon très stricte ce type d'usage, et confine les entreprises génératrices de nuisances et le stationnement des véhicules lourds à des zones spécifiques où le risque de conflit d'usages est minime.

Également, par rapport à plusieurs municipalités du Québec, Portneuf-sur-Mer fait preuve de beaucoup de souplesse en permettant le stationnement de deux véhicules et/ou machineries lourds sur un terrain en zone résidentielle ; la très grande majorité des municipalités interdisent ce type de véhicule lourd en milieu résidentiel, ou alors n'en permettent qu'un seul, sous des conditions très strictes. Portneuf-sur-Mer est également beaucoup plus souple au niveau de l'usage « entrepreneur » complémentaire à l'habitation.

La plupart des municipalités<sup>1</sup> réglementent de façon très stricte les entrepreneurs qui souhaitent avoir leur place d'affaires sur le lieu de leur résidence, en ne permettant sur place que des bureaux d'entrepreneur en construction, à des fins administratives uniquement.

En espérant que cette note de services pourra alimenter la réflexion du conseil, je vous présente mes meilleures salutations, et demeure disponible pour toute question relative à ce sujet.

Sébastien Dumas,  
Urbaniste  
Groupe IBI/DAA Inc.

---

<sup>1</sup>*Réf : Municipalités des Escoumins, les Bergeronnes, Tadoussac, Colombier, Clermont, Saint-Ferréol-les-Neiges, Boischatel, Percé, Carleton-sur-Mer, Nouvelle, Lac-Simon, Lac-Delage, Duhamel.*